



Résiliation dans un club de sport - mauvais entretien - ar

Par **jonathanworld**, le **08/04/2008** à **13:09**

Bonjour,rrnrnJe souhaite resilier un abonnement dans une salle de sport, car le matériel est mal entretenu. Deux question découlent : rnrn* puis-je résilier sans attendre le délai de préavis(2 mois) au motif de mauvais entretien ?rnrn* Afin de résilier le moyen demandé est lettre avec AR, alors que j'habite à 200m de la salle, n'y a-t il pas un autre moyen légal de resilier sans payer 5€ d'AR ?rnrnMerci

Par **Jurigaby**, le **10/04/2008** à **16:49**

Bonjour.rnrnLa réponse est non. Vous pouvez effectivement résilié un contrat en cours si vous considérez que la partie adverse a mal executée votre contrat mais pour cela, il faut une décision de justice. Donc, pas possible juste comme ça.rnrnIl faut une lettre LRAR, mais c'est pour vous protégez.rnrnImaginez que dans 3 mois, l'huissier tape à votre porte parce que le gérant de la salle de sport explique que vous n'avez jamais résilié quoi que ce soit?